

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

Convocation**Affichage à la porte de la mairie 30/04/2026****Conseillers en exercice : 15****Présents : 14****Excusé/absent : 1****Procuration : 1****Votants : 15**

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le trente avril deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Agnès GESLIN, Olivier GARDINOT-MILET, Yann SUAU, Amaury ANTOINE, Anne-Lise BAUNEAU, Dominique BEAUDOUIN, Camille BERTHELOT, Mathieu BERTRAND, Gilles BUDKEWITSCH, Jean-Paul GUINEBRETIERE, Véronique ONILLON, Catherine THOMAS

Excusés :

Prénom et nom de l'élu	Motif de l'absence	Procuration à
Sandra GAULTIER	Raisons personnelles	Yann SUAU

Secrétaire : Dominique BEAUDOUIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 21.03.2026 et du 07.04.2026
- 3) Délégation du conseil municipal au Maire : ligne sur la trésorerie
- 4) Installation des vice-présidents des commissions communales
- 5) Information sur les différentes délégations communales
- 6) Référent des réseaux électriques, SIEM, ENEDIS
- 7) CCLLA : information sur les désignations du président et vice-présidents
- 8) Subvention : association nationale UNC/AFN ACPG
- 9) Subvention pour le voyage de l'école Louis Froger
- 10) Accord de principe pour une subvention à la commune de Beaulieu-sur-Oudon
- 11) Espaces naturels sensibles : droit de préemption pour les parcelles AD 484, 485 et AH 136
- 12) 3RD'Anjou : convention d'occupation du domaine public pour les points d'apports volontaires
- 13) VOIRIE : délimitation de la zone 30 en agglomération
- 14) AMENAGEMENT : point sur la révision générale du PLU
- 15) AMENAGEMENT : point sur le plan-guide
- 16) Rapport d'activités de la gendarmerie sur l'année 2025
- 17) Compte-rendu des commissions communales
- 18) Questions diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner Dominique BEAUDOUIN, secrétaire de séance - Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/03/2026 et du 07/04/2026

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

Pour le Conseil Municipal du 21/03/2026

N'ayant pas eu de remarque, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

Pour le Conseil Municipal du 07/04/2026

Une erreur de virgule s'est glissée dans la subvention à Familles Rurales en 2024, il faut lire 6199 € et non 69127.18 €, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu avec la modification indiquée. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

3- Délégation du Conseil Municipal au Maire

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire, la n°18, qui attribuait la possibilité « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal », avait été suspendue afin d'avoir des précisions.

Il s'agit, en fait, de pouvoir réaliser des emprunts à court ou moyen terme. La délégation d'emprunt n'ayant pas été choisie, il ne serait pas cohérent d'ajouter cette possibilité. Il n'y a donc pas lieu de délibérer.

4- Installation des vice-présidents des commissions communales

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe de l'installation de toutes les commissions municipales aux dates indiquées, et du vote des vice-présidents selon le tableau suivant :

Nom de la commission	Dates d'installation	Vice-président (e)
Voirie, Bâtiments, Espaces Verts	11/04/2026	Didier PETIT
Education, Enfance, Jeunesse	09/04/2026	Agnès GESLIN
Aménagement, Développement	11/04/2026	Olivier GARDINOT-MILET
Animation Locale, Entraide, Communication	09/04/2026	Sandra GAULTIER
Finances	11/04/2026	Yann SUAU

Elle précise que lorsque l'équipe a fait du porte-à porte-dans le cadre des élections municipales pour écouter les habitants, il a été réalisé un inventaire avec 150 lignes de remarques ou interrogations e leur part. Le traitement de ces observations est à l'étude dans chacune des commissions concernées.

Martine CHAUVIN présente le schéma de gouvernance de l'équipe municipale, il sera intégré dans le prochain Bulletin Municipal.

Chaque groupe projet est lié à une commission pilotée par un adjoint. Deux axes de progrès apparaissent par rapport au schéma du dernier mandat : chaque groupe projet est piloté par un adjoint. Ce pilotage politique est appuyé par la technicité des agents, chaque instance fonctionnant

En binôme élu/technicien. Par exemple, pour la commission « Animation Locale Entraide Communication », aux élus référents sont associés l'agent communication, et également l'agent en charge du lien avec les associations et de la réservation des salles communales. Deux personnes ont ainsi toujours la connaissance du sujet.

Sont indiquées également toutes les formes de concertation avec les habitants.

Le schéma de gouvernance est susceptible d'évoluer selon les besoins durant le mandat, notamment en cas de création de groupe projet.

5- Information sur les différentes délégations

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN, en tant que Maire peut donner des délégations à des adjoints, voire à des conseillers municipaux. Pour l'instant, les délégations, fixées par arrêtés, sont les suivantes :

- Didier PETIT est autorisé à signer les mêmes documents que Madame le Maire, en cas d'absence de cette dernière, sous les mêmes conditions : par exemple, il peut signer des devis jusqu'à 10 000€ HT. Il peut également signer des documents d'autorisations d'urbanisme si le Maire et l'Adjoint à Urbanisme sont absents.
- Olivier GARDINOT-MILET est autorisé à signer tous les documents d'urbanisme ; mais également les mêmes documents que le 1^{er} Adjoint, en cas d'absence du Maire et du 1^{er} Adjoint, aux mêmes conditions que ce dernier.
- Catherine THOMAS et Gilles BUDEKWITSCH ont la délégation pour la surveillance des opérations funéraires. En cas d'absence du Maire et des Adjoints, cela signifie qu'ils assistent et valident les opérations funéraires, telle que la fermeture de cercueil (présence obligatoire d'un élu, en cas de crémation, ou d'absence de la famille) notamment.

6 – Référent réseaux électriques, ENEDIS, SIEML (DCM 2026-62)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Lors des représentations pour les réseaux électriques, ENEDIS et SIEML, il avait été évoqué en Conseil Municipal d'indiquer Didier PETIT en titulaire et Gilles BUDKEWITSCH en suppléant, au vu des besoins de disponibilité en journée. Ce dernier n'étant pas présent lors de cette séance, il avait été convenu de reporter la décision.

Après validation par Didier PETIT et Gilles BUDKEWITSCH de leur représentation respective, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix) valident cette proposition et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

7 – CCLLA : information sur le président et les vice-présidents

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe de l'installation des nouveaux élus de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et de leur pilotage.

- **Président : Jacques GENEVOIS, Conseiller Municipal à la Possonnière, maire précédemment.**

- 1^{re} vice-présidente : **Alice LECLERC** – **Attractivité du territoire** (développement économique et touristique) - *Adjointe à Brissac Loire Aubance et Maire déléguée de Chemellier*
- 2^e vice-président : **Patrice BELLEGO** – **Ressources internes** (finances et ressources humaines) - *Conseiller municipal aux Garennes-sur-Loire*
- 3^e vice-présidente : **Carole JOUIN-LEGAGNEUX** – **Participation citoyenne et animation du bloc local** (concertation locale, mutualisation, dialogue avec les communes)- *Maire de Blaison-Saint-Sulpice*
- 4^e vice-président : **Yves BERLAND** – **Petit cycle de l'eau** (assainissement, eau potable-SEA et suivi de l'étude sur le schéma directeur eau pluviale) - *Maire de Chaudefonds-sur-Layon*
- 5^e vice-présidente : **Chloé PELE** – **Transition écologique** (Energie, Agriculture, Alimentation locale, 3 RD'Anjou, Protection des ressources) - *Adjointe à Champtocé-sur-Loire*
- 6^e vice-président : **Mathieu BORDERON** – **Grand cycle de l'eau, biodiversité et espaces naturels** - *Maire de Champtocé-sur-Loire*
- 7^e vice-président : **Didier LE GALL** – **Aménagement du territoire** (SCoT, aménagement, habitat, paysage) - *Maire de Rochefort-sur-Loire*
- 8^e vice-président : **William POISSONNEAU** – **Maintenance du patrimoine** (voirie et bâtiments communautaires) - *Conseiller municipal à Chalennes-sur-Loire*
- 9^e vice-président : **Dominique NORMANDIN** – **Culture** - *Adjoint à Bellevigne-en-Layon et Maire délégué de Faye d'Anjou*
- 10^e vice-président : **Didier PETIT** – **Actions sociales** (CTG, CLIC, Petite enfance, Voyageurs, Natation scolaire) - *Adjoint à Beaulieu-sur-Layon*

3 conseillers délégués :

- **Pierre ROBE**, conseiller délégué au **tourisme** - *Maire d'Aubigné-sur-Layon*
- **Véronique DESLANDES**, conseillère déléguée à la **mobilité** - *Adjointe à Saint-Melaine-sur-Aubance*
- **Martine COTTIER**, conseillère déléguée aux **voyageurs** - *Adjointe à Brissac Loire Aubance*

Afin d'alléger l'ensemble, trois vice-présidences ont été retirées.

La nouveauté de ce mandat est d'avoir un vice-président « à la participation citoyenne et animation du bloc local », pour permettre une meilleure concertation locale entre les habitants, les communes et la Communauté de Communes.

Cela porte le nombre de conseillers communautaires à 54 dont 37 de nouveaux élus. Le 25 juin un séminaire sera réalisé dans un objectif d'acculturation de tous les élus communautaires aux besoins du territoire et au projet communautaire.

Agnès GESLIN s'interroge sur la mise en place des commissions communautaires. Martine CHAUVIN explique que les premières commissions seront mises en place en septembre, seules les commissions finances et voirie vont être opérationnelles dès à présent pour pouvoir travailler sur le compte financier unique d'une part et sur les projets de voirie et de service technique d'autre part.

Martine CHAUVIN et Didier PETIT siègeront au conseil communautaire.

Didier PETIT s'est positionné sur la commission voirie de la CCLLA, un autre élu va être désigné pour y siéger.

Yann SUAOU participera avec Didier PETIT à la commission finances.

Des élus représenteront la communauté de communes dans d'autres instances, par exemple Martine CHAUVIN au Pôle Métropolitain, au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Agnès GESLIN ira à la Mission Locale Angevine.

Mathieu BERTRAND s'interroge sur le séminaire du mois de juin, est-il uniquement pour les conseillers communautaires, ou accessible à tous les conseillers municipaux. Martine CHAUVIN précise que dans un premier temps, ce temps est réservé aux nouveaux élus communautaires, un autre temps sera organisé à la rentrée pour tous les conseillers municipaux.

Didier PETIT ajoute que pour ce nouveau mandat, la CCLLA enverra, pour chaque conseil municipal, un support commun de présentation, avec, selon l'actualité, une page spécifique pour la commune concernée. Le Cloud a été supprimé et une nouvelle interface a été mise en place, et va prochainement être communiquée à tous les conseillers municipaux avec tous les comptes-rendus accessibles.

Catherine THOMAS s'interroge sur le positionnement des vice-présidents : comment s'est déroulée leur élection, est-ce qu'ils ont pu choisir où se placer ?

Martine CHAUVIN précise que le président a sollicité toutes les communes pour connaître la position de chacune d'elles sur leurs souhaits et en leur proposant une répartition des vice-présidences et des nominations. Lorsque des vice-présidents de l'ancien mandat sont élus de nouveau dans les conseils municipaux, leur renouvellement a pu être souhaité par le Président, ce qui est le cas pour Didier PETIT et Yves BERLAND sur des délégations proches de celles qu'ils avaient avant.

Didier PETIT ajoute que les votes sont réalisés à bulletin secret.

Martine CHAUVIN rappelle qu'en bureau communautaire : 1 commune = 1 voix même si le nombre d'élus communautaires est plus important dans les grosses communes, c'était le choix de l'ancien président, cette position a été reconduite.

8 – Subvention pour AFN-UNC (DCM 2026-63)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT explique qu'historiquement, nous avons toujours fait une subvention par association, sauf pour l'UNC (Union Nationale des Combattants) et l'AFN (Afrique Française du Nord) ; où comptablement, nous doublions la base pour verser cette subvention à cette association regroupée UNC/AFN. Or, cela n'a pas été fait.

Gilles BUDEKWITSCH souhaite que l'on change la terminologie car elle est inexacte.

Martine CHAUVIN propose qu'il y ait un échange avec l'association dans les mois à venir, c'est un sujet nouveau à reprendre.

Il est proposé de verser 139 € à l'association UNC/AFN, en plus de la subvention de 139 € déjà proposée en décembre 2025.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (15 voix) la proposition de verser 139 € à l'association UNC/AFN** et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires à l'application de la décision, et à prévoir les crédits nécessaires.

9 – Subvention pour le voyage de l'école Louis Froger (DCM 2026-64)

Rapporteur : Agnès GESLIN, Adjointe à l'Education, Enfance, Jeunesse

Agnès GESLIN explique que l'école Louis Froger sollicite une subvention pour un séjour de cinq jours au centre Mon Abri au Pouliguen pour 12 enfants, 11 élèves de CE et CM, et 1 élève de CP. Le coût du séjour s'élève à 5486.50€, hors transport.

Cette demande de subvention n'avait pas été intégrée au budget primitif de 2026 car les écoles ne partent pas chaque année en voyage.

Martine CHAUVIN précise qu'en 2023/2024, il avait été accordé pour une même dépense pour l'école Saint-Louis une subvention de 20 €/enfant/nuitée. Pour toutes les subventions, une augmentation de 2% par année a été appliquée, il pourrait en être de même pour cette demande.

Il est ainsi proposé le calcul suivant : 24 €/nuitée/enfant, soit 12 enfants*24€*4 nuits = 1152 €.

Catherine THOMAS s'interroge sur comment les écoles feraient pour organiser leur voyage scolaire si la commune ne pouvait pas payer cette subvention. Au vu de notre budget, Didier PETIT considère que les écoles peuvent être rassurées.

Amaury ANTOINE s'interroge sur la fréquence des départs en classe pour l'école. Il précise que pour information, les enseignants partent bénévolement lors de ces voyages.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (15 voix), la proposition de verser une subvention de 1152 € pour l'école Louis Froger, pour le voyage prévu.** Ils autorisent également le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision, et à prévoir les crédits nécessaires.

10 – Accord de principe pour une subvention à la commune de Beaulieu-sur-Oudon (DCM 2026-65)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Suite à l'incendie de l'accueil de loisirs attendant à l'école sur la commune de Beaulieu-sur-Oudon, Martine CHAUVIN propose une subvention forfaitaire de 500€ afin de les accompagner dans la reconstruction ou en remplacement d'objets qui ont pu être détruits.

Elle pense, en effet, que dans le cadre de l'Alliance des Beaulieu de France, il convient, au-delà des échanges actuels, de manifester notre solidarité lors des coups durs. Cette subvention serait un encouragement.

Agnès GESLIN précise que nous avons déjà accordé des subventions exceptionnelles pour les incendies et les séismes.

Mathieu BERTRAND alerte sur le fait que cela ne nuise pas à la commune et peut-être s'assurer que cela ne mettra pas en cause la prise en charge de son assurance, ou d'autres partenaires.

Martine CHAUVIN s'est mis en contact avec Marc SILVESTRE, trésorier de l'association, qui devait contacter le président Emmanuel LESECQ pour échanger avec lui sur un éventuel appel à l'aide porté par les communes de l'Alliance des Beaulieu-de-France, afin d'avoir un financement collectif.

Olivier GARDINOT-MILET souligne que c'est intéressant de donner un accord de principe avant que le Maire puisse contacter l'association et la mairie concernée. Le montant est fonction de la capacité de chaque commune. L'alliance des Beaulieu peut aussi être présente dans les moments difficiles et pas uniquement pour des moments festifs.

Amaury ANTOINE demande si nous avons eu des retours financiers des autres communes de l'Alliance des Beaulieu de France lors de l'incendie de la forêt en 2022. La réponse est non.

Mathieu BERTRAND précise que sur ces événements, il n'y avait pas eu réellement d'impact financier pour la commune, les impacts ont été sur des parcelles privées. Didier PETIT souligne que les dons ont plutôt émané des particuliers.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (15 voix), la proposition d'un principe de subvention exceptionnelle de 500€ pour la mairie de Beaulieu-sur-Oudon.** En fonction du retour du Maire de la commune, le principe de subvention pourra être transformé en subvention à verser. Ils autorisent également le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision, et à prévoir les crédits nécessaires.

11 – Espaces Naturels Sensibles - DIA pour les parcelles AD 484 et AD 485 (DCM 2026-66)

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et le Développement

Olivier GARDINOT-MILET rappelle que sur les Espaces Naturels Sensibles, c'est le Département qui a ce droit de préemption mais qu'il a été délégué à la commune.

Cette DIA concerne deux parcelles situées derrière le Moulin des Cinq, au canton des Fleuris, AD 484 et AD 485 et AH 135 pour un total de 1435 m². N'ayant pas de projet, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix), ne souhaitent pas préempter la parcelle et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

12 – 3 RD'ANJOU : convention d'occupation du domaine public avec les PAV (DCM 2026-67)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} adjoint

Didier PETIT rappelle que la compétence déchets a été déléguée à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et que cette dernière a mandaté le Syndicat 3RD'Anjou pour l'exercer. Il présente la proposition de convention tripartite, qui définit :

- les conditions dans lesquelles la commune autorise le syndicat à occuper le domaine public pour plusieurs points d'apports volontaires (PAV) dédiés à la collecte,
- les modalités et conditions de collectes des PAV,
- les modalités et conditions d'entretiens des PAV et du domaine public autour des équipements,
- les modalités de financements.

Les quinze PAV (Points d'Apport Volontaire) sur la commune sont aériens, seul celui à côté de la salle St Louis est enterré. En cas d'urgence et si besoin, les PAV peuvent être déplacés, comme par exemple celui de la rue de Bel Air pour les travaux d'assainissement.

Cette convention permet de rappeler les règles et notamment le commun accord avec le Syndicat de ne pas lui faire payer de redevance d'occupation du domaine public. En revanche, toute nouvelle installation est à la charge de la commune et/ou de l'aménageur de futur lotissement.

Il est déploré que de plus en plus de personnes confondent les points d'apports volontaires et la déchetterie, bien souvent les agents des services techniques doivent procéder à l'enlèvement de déchets et gravats à côté des PAV.

Yann SUAUI indique que la commune pourrait payer pour la création de nouveaux PAV puisqu'ils peuvent servir potentiellement à tous les habitants. Il s'interroge sur l'obligation de 3 RD'ANJOU d'avoir des PAV et comment a été pensée ce maillage.

Didier PETIT explique que les PAV sont bien répartis sur le territoire de la commune, à ce jour.

Martine CHAUVIN indique qu'elle retient la question pour interroger le Syndicat sur ce maillage lors d'une réunion du comité syndical 3 RD'Anjou auquel elle participera.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix), valident la convention présentée et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

13 – Information de la délimitation de la zone 30 en agglomération

Didier PETIT précise que ce sujet a été abordé lors de la commission Voirie Bâtiments, Espaces Verts du 27 avril. L'arrêté qui va être proposé, englobe la route de Rablay, ainsi que toutes les zones à 30km. Dans la phase 3, il y aura aussi une zone 30.

Pour passer en zone 30, deux arrêtés sont nécessaires :

- l'un relatif à la zone 30
- et l'autre au constat de l'aménagement de la signalétique et des travaux de sécurité.

Camille BERTHELOT questionne la pertinence d'en mettre près de l'Ecole Louis Froger. D'autres habitants ont sollicité également pour mettre la zone 30 plus haut dans la rue de l'Orée. Cela n'est pas possible, à ce jour, car il n'a pas encore été réalisé de travaux à ces endroits.

Olivier GARDINOT-MILET distingue deux possibilités, soit il s'agit « d'une zone 30 » qui implique la priorité des piétons sur les voitures, soit on met une « limitation de vitesse à 30 km/h », et la c'est la voiture qui reste prioritaire.

14 – Point sur la révision générale du PLU

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et Développement

Le travail est en cours au sein de la commission aménagement.

Le 14 avril un travail sur les Zonages UB et UA avec les destinations et sous-destinations a été entrepris. Le 29 avril, ce travail se poursuivra.

Il est obligatoire d'avoir une concertation avec les habitants. A cet effet, **une réunion publique est prévue le 29 juin à 20h00, salle St Louis pour les habitants.**

Il y a déjà un registre de concertation, présent en mairie, sur lequel les habitants peuvent y inscrire leurs doléances.

Il va également y avoir une adresse mail créée exclusivement pour le PLU.

De même, sur le site internet, des rubriques vont être mises à jour pour ce dossier. Le diagnostic PADD y sera.

Dans la procédure, il est prévu également une réunion avec les Personnes Publiques Associées, le 17 juin à 14h30, sont conviées par exemples : la CCI, la chambre d'agriculture, l'ABF.....

Vont également se tenir deux autres réunions publiques :

- L'une sur le projet de développement d'aménagement durable (PADD),
- L'autre sur la présentation du zonage et du règlement.

Le calendrier sera transmis aux habitants.

15 – Information sur le Plan-Guide

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et le Développement

Le bureau d'études du Plan-Guide a présenté le 20 avril ses différents scénarii sur les 14 sites retenus par la commune, avec pour chacun des secteurs deux propositions. La commission a bien souvent opté pour un mixte entre les deux propositions, pour proposer un troisième scénario.

L'architecte des Bâtiments de France est associée à la démarche, une visioconférence a eu lieu avec elle le 6 mai dernier pour avoir son aval sur les grandes orientations du Plan-Guide et sur certains sites stratégiques.

La commission doit achever ce travail de pré-choix de scénarii prochainement, afin que le bureau d'étude puisse faire des propositions chiffrées en septembre. La commune n'est actuellement pas propriétaires de tous les terrains concernés.

Yann SUAU souligne qu'il faudra prendre contact bien en amont avec les propriétaires des terrains qui sont concernés par les différents scénarii, afin qu'ils ne le découvrent pas en réunion publique.

Olivier GARDINOT-MILET précise qu'il faudra être dans un échange serein avec les propriétaires. De même, les habitants qui ont participé aux ateliers auront une restitution des scénarii avant les réunions publiques.

16 – Rapport d'activités de la gendarmerie pour 2025

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique qu'elle s'est rendue à la réunion annuelle des maires, appelée « révision annuelle », rapport d'activité qui permet à la gendarmerie de communiquer tous les chiffres sur la délinquance, les violences, les vols sur tout le secteur et par commune.

Sur le territoire : 29 militaires sont présents pour 46221 habitants des 13 communes dont 31 déléguées sur lesquelles interviennent la COB de Brissac (Communauté de Brigades).

Sur Beaulieu-sur-Layon,

Le nombre total d'interventions, a diminué fortement de 46 en 2024 à 26 en 2025.

Le nombre d'infractions de sécurité routière a diminué presque de moitié : 63 en 2024 à 39 en 2025.

Par contre, il est à noter en matière d'actes de délinquance :

- Une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique : de 2 à 5 en 2025
- Une légère évolution dans les cambriolages : de 6 à 7 et de dépôt d'ordures : de 0 à 1.

De même, concernant les atteintes aux personnes, l'évolution est notable. On passe de 3 en 2024 à 14 en 2025, la question est de savoir s'il y a réellement plus d'agressions ou si les personnes osent davantage porter plainte.

Au titre de la prévention, les gendarmes ont été présents sur Beaulieu 21 h (1h de moins qu'en 2024). Leur présence a été moindre sur Beaulieu : 812 h cette année contre 1203 en 2024. Cela s'explique, en partie, par la diminution du nombre d'interventions.

17 – Comptes-rendus des commissions communales

➤ **Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts :**

Traversée du bourg :

Phase 2 : l'enrobé a été posé ce jour, des aménagements sont encore à venir. La phase 2 sera achevée dans 15 jours. Il restera des potelets à mettre autour de la chapelle et des arbres place de l'Eglise. Un arrêté sera à prendre pour interdire les véhicules de plus de 2,20 m rue de l'Eglise au vu d'une reprise au niveau du trottoir.

Pour la phase 3 : c'est une phase très longue qui va se diviser en 3 moments. Une réunion a été provoquée mercredi 6 mai à 15h30 pour discuter du calendrier de ces 3 moments. Un retour en conseil municipal et préalablement en commission est prévue, une fois la réunion passée.

Une réunion publique est organisée le 16/06/2026 pour expliquer aux habitants les travaux et les impacts sur la circulation avec la présentation des déviations.

En préalable une réunion est fixée pour les agriculteurs, viticulteurs, commerçants et artisans.

En commission aménagement a été évoqué le fait de mettre en place une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) dans le cadre des travaux de la traversée du bourg, cela doit être étudié en commission Aménagement Développement et en commission Finances.

Yann SUAU précise que pour lui, c'est à la Communauté de Communes de faire des propositions aux commerçants et de choisir les meilleures options de circulation, pour minimiser l'impact sur les commerçants Belloquois.

Amaury ANTOINE note qu'il est important que tous les élus soient informés aussi de l'état d'avancement des chantiers et des déviations pour pouvoir répondre aux questionnements des habitants après la réunion publique.

Travaux rue du Ronceray

Didier PETIT souligne que pour la Rue du Ronceray, les enrobés seront refaits quand ils feront le parking.

Travaux à Pont Barré

Il indique que les travaux, soutenus par les fonds européens leader, vont commencer pour la partie terrassement du parking et pour la réhabilitation de la partie maçonnerie.

Travaux au Breuil

Les travaux sont achevés, nous sommes dans l'attente de la réception des travaux. Olivier GARDINOT-MILET et Amaury ANTOINE précisent qu'ils sont plus vigilants, en tant que conducteurs, depuis la mise en place de cet aménagement. Le radar pédagogique doit également être contrôlé pour mesurer l'efficacité du nouveau dispositif..

Fermeture du Pont Barré pour les travaux du Département : début juillet.

➤ **Commission Education Enfance Jeunesse :**

Première réunion de travail le 13 avril durant laquelle ont été travaillés le règlement intérieur et les documents administratifs pour les inscriptions des enfants aux services périscolaires pour la rentrée de septembre. La réunion avec les parents aura lieu le 25 juin prochain.

➤ **Commission communication :**

La commission s'installe, un relais Martine et Sandra a eu lieu sur le fonctionnement existant, les axes d'amélioration et sur les orientations attendues.

La question de la communication avec la presse, de l'interaction avec les habitants via la communication a aussi été abordée. Un inventaire de tous les sujets traités dans les Beaulieu infos a été réalisé. La commission définira son projet.

Il est rappelé l'échéance du 15 mai pour déposer ses articles pour le BINFO qui sortira mi juillet.

Un zoom sur les manifestations passées est présenté :

- Anne-Lise BEAUNEAU et Amaury ANTOINE sont allés à l'inauguration du terrain de bosses à Rochefort.

- L'animation sur les vieilles voitures, organisée par l'ACAB, fut un succès.

- Préparation du Carnaval pendant les vacances, les élus sont passés voir les agents.

- Remise du chèque de la Ligue 11 000€ dont 7 000€ pour Beaulieu, Martine CHAUVIN et Didier PETIT étaient présents.

✓ **Commission Aménagement et Développement**

Troisième sujet en plus du PLU et du plan-guide, l'extension de l'Actiparc. Des renseignements sont pris auprès de la CCLLA, de la SAFER et de l'Ingénierie du Département pour faire avancer la réflexion sur ce dossier.

Pour les dossiers d'urbanisme, une organisation est en cours de rodage avec le Maire et les agents.

Prochaine commission : réunion « d'acculturation » des élus avec la CCLLA sur l'extension de l'Actiparc le 19/05/2026. Un deuxième temps, comme prévu sera ouvert aux habitants à ce sujet.

La commission d'aménagement est maintenue le 20/05/2026 car il faut travailler sur la feuille de route, dont les observations des habitants lors du porte à porte de campagne, ainsi que sur la commission d'indemnisation.

➤ **Commission Finances :**

Prochaine réunion le 06 mai

18 – Questions diverses

Cérémonie du 8 mai : invitation à tous les habitants, via l'affiche réalisée par Gilles BUDKEWITSCH . Jusqu'à maintenant, seuls les présidents d'association recevaient une invitation.

Association des Maires de France Ruraux : Martine CHAUVIN a participé au bureau du 24 avril et a été sollicitée pour faire partie du bureau de l'association.

Ce 14 mai, Martine CHAUVIN a été présente à l'accueil des maires par le préfet et cet après-midi à la présentation du Conseil de Juridiction sur l'aide aux victimes.

Amaury ANTOINE demande à ce que les horaires de nuisances sonores soient remises sur Intra Muros.

A noter deux décès de personnes de Beaulieu ces derniers jours.

La liste des arrêtés réalisés depuis le dernier Conseil Municipal est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Antoine', written in a cursive style.